

N°2022-11/71B

Objet : LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES LEGERS : ACTE MODIFICATIF N°3.

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre : 0
Présents :	7	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 02 novembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Un contrat de LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES LEGERS (pour les véhicules SUV 4x4 rechargeables, véhicules légers, véhicules utilitaires Fourgonnettes et Fourgons, et véhicules électriques) a été attribué à la société AGL SERVICES/ OLINN en date du 27 février 2019 pour une durée de 37 mois (marché n° 20190203M).

En raison d'un retard important de production et de livraison des véhicules, il apparaît nécessaire de prolonger de 3 mois supplémentaires la location de plusieurs véhicules pour le Lot 03 Véhicules Utilitaires Fourgonnettes et Fourgons.

Cet avenant prévoit la prolongation de la location (prix et kilométrage calculé au prorata journalier), avec possibilité de restituer les véhicules avant la date définie, selon un délai de prévenance de 2 semaines. En cas de restitution anticipée, les loyers et le kilométrage des véhicules seront calculés au prorata journalier.

Montant du marché initial :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 277 022,70 €
- Montant TTC : 332 427,24 €

Montant du marché public après avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 302 342,80 €
- Montant TTC : 362 811,36 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,14 %

Montant de l'avenant n°3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 136,00 €
- Montant TTC : 9 763,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,69 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 310 478,80 €
- Montant TTC : 372 574,56 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'acte modificatif n°3 du marché de « Location longue durée de véhicules légers » ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte modificatif n°3.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

